

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
04 13 31 14 09

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON**

**OBJET : Comité Régional du Tourisme : cotisation 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au tourisme, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L. 131-3 et suivants du code du tourisme, relatives à l'organisation régionale du tourisme, le comité régional du tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association constituée à l'initiative du Conseil régional région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa compétence territoriale s'étend sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse.

Sa mission s'articule autour des axes suivants :

- assurer la préparation et la mise en œuvre des actions de promotion touristique de la destination Provence-Alpes-Côte d'Azur en France et à l'étranger,
- élaborer des programmes de promotion touristique de la région,
- fédérer les partenaires institutionnels ou privés dans la mise en œuvre de ces programmes pour les actions de promotion et de communication.

Les statuts modifiés lors des assemblées générales extraordinaires des 26 février et 26 mars 2018 expriment la volonté d'une nouvelle gouvernance, qui associe plus largement les grands partenaires régionaux et les professionnels du tourisme, en étroite collaboration avec chaque entité départementale.

Le Comité Régional du Tourisme est dorénavant composé de quatre collègues dont un collègue des membres de droit.

Les membres de droit sont :

- Le Conseil régional représenté par 10 délégués,
- Les Conseils départementaux représentés chacun par un délégué,
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale,
- Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le Président du Comité Economique, Social et Environnemental Régional,
- Le Président de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives.

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé au maximum de 40 membres, qui disposent tous d'une voix délibérative. Le Département y est représenté par Madame Danielle MILON.

En sa qualité de membre, le Département doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 24 604 € au titre de l'exercice 2019, soit un montant identique à celui de 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL